

**MAIRIE d'ARREAU****Conseil municipal du 9 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal le 2 décembre 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean Pierre BUERBA, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Baptiste GRANGE,  
Raphael BENOIT.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN BAPTISTE  
Jean-Philippe DELARUE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 novembre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **17 novembre 2025** est approuvé à l'unanimité.

**AVENANT – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON MOLIE****(124-2025)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°69-2025 du 13 juin 2025, le conseil municipal avait approuvé un précédent avenant pour le lot n°5 : cloison/doublage/isolation et faux plafonds portant le marché à 185 780,67€ HT.

Les cheminées ont dû être conservées pour la solidité du bâtiment. Le plaquiste a dû habiller ces cheminées. Faisant suite aux dernières négociations de l'architecte sur ce point, Mr le Maire présente l'avenant correspondant. Par ailleurs certaines trappes n'ayant pas été réalisées, cet avenant le prend en compte également. La plus-value est portée à 3 711,25€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'avenant n°5 du lot n°5 Entreprise Oliveira Rogel d'un montant de 3 711,25€ HT portant le marché à un nouveau montant de 189 491,92€ HT,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau